

déclarations d'intention, 116 déclarations de rétention de la citoyenneté canadienne, 1 demande de réacquisition de la citoyenneté et 201 certificats délivrés gratuitement à des ex-militaires.

2.—Certificats de citoyenneté délivrés, d'après le statut du bénéficiaire, 1955-1957

Loi de 1947	Classement	1955	1956	1957
Articles 34(1)(i)	Certificats de preuve de statut			
	Citoyens canadiens de naissance	1,562	1,206	1,258
	Naturalisés, sous l'empire de lois antérieures	2,873	2,147	2,515
	Sujets britanniques, 5 années de résidence avant le 1 ^{er} janvier 1947	1,337	1,243	1,312
	Épouses	510	437	466
Article 10 (2)...	Sujets britanniques, 5 années de résidence depuis le 1 ^{er} janvier 1947	3,252	5,023	7,266
Article 10 (1)...	Étrangers	48,188	42,028	73,571
Article 10 (5)...	Mineurs dont les parents ont obtenu un certificat	6,605	7,762	13,912
Article 11 (3)...	Mineurs, cas spéciaux	90	101	85
Article 10 (3)...	Femmes qui ont repris la citoyenneté canadienne perdue par mariage	373	296	321
Article 10 (4)...	Canadiens qui ont repris le statut perdu par naturalisation hors du Canada	147	104	137
Article 11 (1)...	Cas douteux maintenant réglés par certificat	6	8	8
Article 11 (2)...	Personnes adoptées ou légitimées	60	88	170
	Certificats remplacés	943	1,078	1,312
	Certificats de petit format (émis depuis le 18 octobre 1955, à des citoyens canadiens)	7,402	18,450	39,532
	Total	73,378	79,971	141,915

Caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté en 1957.—La statistique détaillée et comparable donnant les caractéristiques des personnes admises à la citoyenneté est disponible depuis 1953; elle indique l'âge, l'état matrimonial, la profession, la période d'immigration, le domicile et la nationalité antérieure de ces personnes.

Sur un total de 95,462 personnes admises à la citoyenneté en 1957, seulement 1 p. 100 avaient immigré au Canada avant 1921, 3 p. 100 entre 1921 et 1940, 24 p. 100 entre 1941 et 1950 et 71 p. 100 depuis 1950. Voici leur répartition par région: 1 p. 100 dans les provinces de l'Atlantique, 19 p. 100 au Québec, 58 p. 100 en Ontario, 11 p. 100 dans les provinces des Prairies et 11 p. 100 en Colombie-Britannique. Un peu plus de 95 p. 100 étaient établies dans les centres urbains.

Près de 15 p. 100 des naturalisés en 1957 étaient d'anciens citoyens d'Italie, 13 p. 100 d'Allemagne, plus de 12 p. 100 des pays qui font partie de l'U.R.S.S., un peu moins de 11 p. 100 de Pologne, 9 p. 100 d'un pays du Commonwealth et 9 p. 100 des Pays-Bas. Seulement 5 p. 100 se sont déclarés apatrides quand ils ont demandé la citoyenneté canadienne; ils venaient surtout de Pologne, de l'U.R.S.S., de Yougoslavie, de Hongrie, de Tchécoslovaquie et d'Autriche.

Sur le total des hommes admis à la citoyenneté canadienne en 1957, 26 p. 100 étaient dans la fabrication et la mécanique et 12 p. 100 dans la construction, 11 p. 100 étaient manœuvres dans les industries autres que les industries primaires, 8 p. 100 appartenaient aux professions libérales, 8 p. 100 étaient dans les services et 4 p. 100 dans l'agriculture et 4 p. 100 étaient propriétaires ou administrateurs d'une entreprise. Sur le total des femmes, 54 p. 100 étaient ménagères. Parmi celles qui travaillaient hors du foyer, 31 p. 100 se trouvaient dans la fabrication et la mécanique, 26 p. 100 avaient un emploi de bureau et 24 p. 100 étaient dans les services.